

## Exemples de produits acceptés

### GARAGE

Peinture, teinture, vernis, térébenthine, antigel, batterie d'auto, essence, adhésif, colle, aérosol, dégivreur, dégraissant, diluant à peinture, huiles, etc.

### CUISINE

Acides, cire à plancher, combustible à fondue, désinfectant, produits nettoyants, etc.

### SALLE DE BAIN

Alcool à friction, cosmétiques, débouche-tuyaux, eau de javel, médicaments, peroxyde, produits nettoyants, désinfectants, etc.

### ATELIER

Colle, calfeutrant, décapant, encre, époxy, goudron, méthanol, naphte, produits en aérosol, protecteur (cuir, suède, vinyle), scellant, teinture, etc.

### AUTRES PRODUITS

Piles, allume-feu solide et liquide, bombonne de propane, chlore, engrais, fongicides, herbicides, insecticides, pesticides, aérosols de tout genre, tubes fluorescents, lampes fluocompactes, matériel électronique et informatique (TIC) (ex. : cellulaires, tablettes, ordinateurs), etc.

Tout au long de l'année, il est possible d'aller porter certains de vos produits à la Ressourcerie.

## Des questions ?

[www.mrcgranit.qc.ca](http://www.mrcgranit.qc.ca)

819-583-0181 ou 1-888-783-0181



## Adresses et dates de collectes

### MUNICIPALITÉ DE NANTES

Si la collecte n'a pas eu lieu dans votre rue à la date indiquée, les produits seront recueillis le lendemain.  
La collecte pourrait être annulée selon l'évolution du COVID-19. Vérifier sur le site internet de la MRC pour la dernière mise à jour.

#### 24 septembre 2020

- 1<sup>er</sup> RANG
- 2<sup>e</sup> RANG
- CHEMIN DE LA LANGUETTE
- CHEMIN DE LA YARD
- CHEMIN DU LAC-WHITTON
- RANG SAINT-LOUIS
- ROUTE 161  
(Stornoway à rue Principale)
- RUE NOTRE-DAME
- RUE PRINCIPALE

#### 25 septembre 2020

- CHEMIN BAILLARGEON
- CHEMIN DU LAC-DE-L'ORIGINAL
- CHEMIN DU LAC-McKENZIE
- RANG COUTURE
- RANG DES POIRIER
- ROUTE 214
- ROUTE DE SAINTE-CECILE
- RUE DES ERABLES
- RUE LACHANCE
- RUE LEHOULLIER
- RUE NADEAU

#### 28 septembre 2020

- CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE
- CHEMIN DESLOGES
- RANG SAINT-JOSEPH
- ROUTE 161  
(village vers Lac-Mégantic)

#### 29 septembre 2020

- CHEMIN DE MARSBORO
- CHEMIN PIGEON
- ROUTE 263
- RUE ANGELIQUE
- RUE CHARLES
- RUE DALLAIRE
- RUE FLORENCE
- RUE LAVAL
- RUE RANCOURT

#### 30 septembre 2020

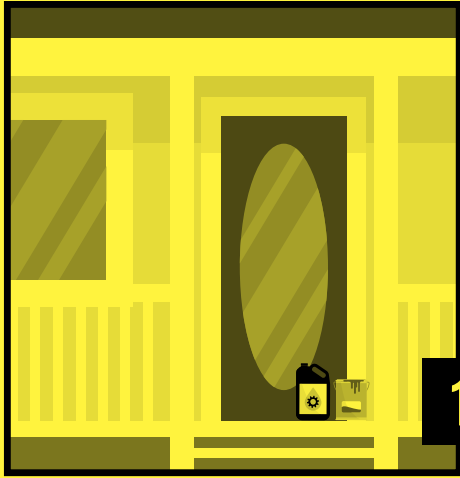
- 10<sup>e</sup> RANG
- RUE BOUTIN
- RUE DES EPINETTES
- RUE DU LAC
- RUE FREDERIC
- RUE GAETAN
- RUE HILAIRE
- RUE MAUDE
- RUE MICHEL
- RUE PASCAL
- RUE RAYMOND
- RUE RAYPI

# RDD



## COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX





Déposez vos RDD  
à l'extérieur,  
près de votre porte  
d'entrée principale,  
à l'abri des intempéries.



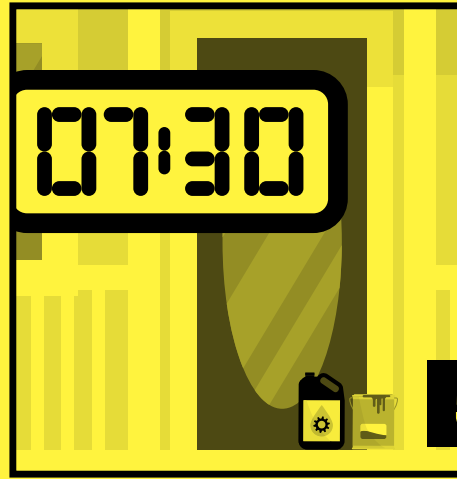
Ne placez pas les produits  
dangereux près de la rue  
afin de prévenir les risques  
d'accident avec les enfants  
ou les animaux.



Identifiez vos RDD à l'aide  
des étiquettes fournies,  
lesquelles peuvent être  
brochées ou fixées avec  
du ruban adhésif.



Placez le reste de cette  
affiche dans votre porte  
ou fenêtre de façon à ce  
qu'elle soit bien visible  
de la rue. Elle indique  
à l'agent en environnement  
que vous avez des RDD  
à faire collecter.

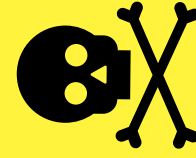


Les produits (RDD)  
doivent être déposés  
avant 7 h 30 le matin  
de la collecte de votre rue.



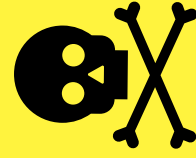
#### ATTENTION

Ces produits peuvent comporter certains dangers, veuillez  
suivre nos instructions. Les produits doivent être dans  
leur contenant d'origine ou correctement identifiés.



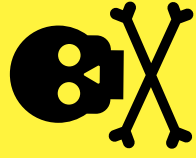
# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.